Message aux tireurs sportifs enregistrés dans le Système d'information sur les armes

Le système ITAC de la Fédération Française de Tir (FFTir) a été victime d'une attaque informatique du 18 au 20 octobre 2025 qui a entrainé le vol des données personnelles vous concernant.

La FFTir a communiqué auprès de ses structures et membres affiliés régulièrement sur l'évènement et les conséquences en mettant une Foire aux questions sur son site fédéral

Nous vous confirmons qu'aucune donnée contenue dans le Système d'information sur les armes (SIA) relative aux armes détenues n'est concernée. Les données personnelles qui seraient usurpées ne permettent pas l'accès à votre compte SIA.

A l'appui des communications que la fédération a pu faire, le ministère de l'intérieur attire votre attention et votre vigilance sur certaines **manœuvres frauduleuses** qui lui ont été signalées.

En particulier, certains licenciés ont été appelés par des individus se présentant comme policier ou gendarme et les questionnant sur les armes éventuellement détenues.

En cas d'appel de ce type, demandez avant toute chose l'identité, le service et les coordonnées téléphoniques de l'appelant et faites savoir que vous allez procéder à un contre appel. Il n'est en effet pas exclu que de vrais policiers et gendarmes cherchent à vous joindre dans le cadre des procédures de demandes d'autorisation d'acquisition d'une arme de catégorie B.

De même, un policier ou un gendarme n'a pas de raison particulière de se présenter directement à votre domicile. Si ce devait être le cas, et sauf à ce que le policier ou gendarme soit clairement identifiable (uniforme, carte professionnelle, véhicule sérigraphié à proximité..), demandez les coordonnées de son service pour confirmation et, **en cas de doute, composez le 17.**

Enfin, **soyez vigilants dans les mels** que vous pourriez recevoir. Comme le signale la FFtir, ils peuvent être sources de tentatives d'escroquerie.

Soyez également attentifs aux messages que le SIA peut vous adresser: vous recevrez ainsi une demande de validation si une modification de vos informations personnelles a été engagée. Il conviendra bien sûr de la refuser si la modification n'est pas de votre fait.